Familles rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION DE JONCHERY-SUR-VESLE ET ENVIRONS

Projet Pédagogique

« Accueil Périscolaire de Jonchery-sur-Vesle »

Année scolaire 2026-2027



SOMMAIRE

I. Présentation et analyse 1

A. La commune de Jonchery-sur-Vesle 1

B. Familles Rurales 1

C. Le périscolaire 5

II. Locaux et environnement 6

A. Locaux 5

B. Environnement 7

C. Les moyens humains 7

III. Intentions et objectifs 7

A. Objectifs éducatifs de l'association 7

B. Intentions 8

C. Objectifs et activités 8

D. Journée type 10

IV. Thèmes d'animation 10

V. Place de l'animateur et de l'enfant 10

A. La sécurité physique 10

B. La sécurité affective 10

C. La sécurité morale 10

VI. Evaluation 11

A. Critères d'évaluation 11

B. Outils d'évaluation 11

VII. Evaluation 12

VIII. Liste des partenaires de l'association 13

I. Présentation et analyse

A. *La commune de Jonchery-sur-Vesle*

Jonchery-sur-Vesle est une commune située dans le département de la Marne, en région Grand Est. Elle se trouve à environ 15 kilomètres à l'ouest de Reims et compte environ 1 815 habitants.

La commune s'inscrit dans un territoire rural et périurbain. De nombreuses familles habitent Jonchery-sur-Vesle mais également les communes environnantes. L'association Familles Rurales intervient ainsi au-delà de la seule commune de Jonchery-sur-Vesle, notamment à Vandeuil, Crugny et Rosnay.

La situation géographique de Jonchery-sur-Vesle, à proximité de Reims, permet aux habitants de bénéficier des services et activités proposés dans une ville plus importante tout en vivant dans un environnement rural. Cette situation contribue également à l'évolution des besoins des familles du territoire, notamment en matière d'accueil des enfants avant et après l'école, pendant la pause méridienne et durant les périodes de vacances.

Le territoire compte plusieurs communes rurales qui ne disposent pas toujours de structures permettant de répondre à l'ensemble des besoins des familles. L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle et Environs joue donc un rôle important dans la mise en place et la continuité de services destinés aux enfants et aux familles.

B. *Familles Rurales*

L'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle et Environs est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle a été créée en 1990 par des parents qui souhaitaient trouver ensemble des solutions pour la garde de leurs enfants, aussi bien pendant les périodes scolaires que durant les vacances.
Depuis sa création, l'association s'est progressivement développée afin de répondre à l'évolution des besoins des familles du territoire. Elle intervient aujourd'hui dans différents domaines liés à l'enfance, à la jeunesse et aux services aux familles.

L'association compte aujourd'hui plus de 750 familles adhérentes, représentant plus de 1 000 enfants et adultes. Son activité s'étend à plusieurs communes du territoire. Cette évolution montre que les besoins des familles dépassent le cadre de la seule commune de Jonchery-sur-Vesle et que l'association constitue aujourd'hui un acteur important de la vie locale.

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 13 administrateurs bénévoles. Elle s'appuie également sur une équipe composée de professionnels permanents, de personnels temporaires et de bénévoles. Au total, elle compte 55 salariés permanents, représentant 38 équivalents temps plein.

Familles Rurales vous propose les services suivants :

➢ Une Maison de Services aux Personnes (MSAP) ➢ Une crèche ➢ Un accueil périscolaire ➢ Une cantine ➢ Accueil parents enfants ➢ Accueil de loisirs pendant toutes les périodes de vacances scolaires ➢ Un séjour de vacances ➢ Club ados ➢ Danse enfants et adultes	➢ Judo enfants et adultes ➢ Gym douce adultes ➢ Echecs ➢ Ateliers peinture adultes et enfants ➢ Atelier art floral ➢ Fitness ➢ Relais familles ➢ Accompagnement à la scolarité ➢ Marché de Noël, chasse aux œufs, kermesse des familles…

C. Le périscolaire

Le secteur périscolaire constitue l'un des principaux services proposés par l'association. Il accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans et permet aux familles de bénéficier d'un accueil adapté aux différents temps de la journée scolaire.

L'association assure actuellement la gestion des accueils périscolaires sur plusieurs communes du territoire :

- Jonchery-sur-Vesle ;
- Vandeuil ;
- Crugny ;
- Rosnay.

Les accueils fonctionnent sur différents temps : le matin avant l'école, durant la pause méridienne avec la restauration scolaire et le soir après la classe. Ces différents temps permettent de répondre aux besoins d'organisation des familles tout en proposant aux enfants un cadre d'accueil éducatif en dehors du temps scolaire.

Le périscolaire s'inscrit dans un territoire où les besoins des familles ont évolué au fil des années. L'association a ainsi progressivement développé son intervention auprès des communes voisines : gestion des temps périscolaires et extrascolaires à Vandeuil à partir de 2017, à Crugny à partir de septembre 2020 et à Rosnay à partir de septembre 2023.

Cette évolution traduit la volonté des communes et de l'association de maintenir des services de proximité permettant aux familles de concilier leur vie familiale et leurs obligations professionnelles, tout en garantissant aux enfants un accueil de qualité sur les différents temps de la journée.

D. Les besoins du territoire en matière de périscolaire

L'évolution du nombre de familles adhérentes et l'élargissement du secteur d'intervention de l'association montrent l'importance des besoins liés à l'accueil des enfants sur le territoire.

Le périscolaire répond ainsi à plusieurs besoins des familles : disposer d'un mode d'accueil avant et

après l'école, assurer la prise en charge des enfants durant la pause méridienne et permettre aux parents d'organiser plus facilement leur vie professionnelle et familiale.

Pour les enfants, ces temps d'accueil constituent également des moments différents du temps scolaire. Ils doivent leur permettre de vivre des temps de jeux, de découverte, d'échanges et de vie collective dans un cadre adapté à leur âge.

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire sont :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi :7h15-9h/ 12h-14h / 17h-18h45
- Pour les mercredis : 7h15-18h45

Ces différents temps d'accueil sont avant tout, de l'animation et non de l'occupationnel.

Les repas sont fournis par API, dont le siège se situe à Reims, en liaison froide et réchauffés dans nos cuisines.

L'accueil périscolaire propose aux enfants :

- **Un lieu de convivialité et de socialisation** qu'ils s'approprieront en rencontrant d'autres enfants et adultes sur un temps de vie.
- **Des temps d'apprentissage à la citoyenneté** où l'enfant sera acteur de ses loisirs, agira sur son environnement et apprendra à vivre en collectivité dans un groupe en tenant compte de la richesse des différences.
-

Nous accueillons environs 150 enfants de 6 ans à 11 ans de l'école de Jonchery-sur-Vesle. Les activités sont adaptées aux différentes tranches d'âges.

L'association Familles Rurales a la possibilité d'accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap : l'accueil périscolaire est un lieu propice à l'intégration, le respect et la tolérance.

II. Locaux et environnement

A. *Locaux*

La salle polyvalente se situe dans le parc municipal,

place Sarrette. La structure possède :

- 1 salle avec des coins jeux permanents qui permettent de proposer des activités manuelles, de la lecture…
- 1 salle servant de réfectoire et également pour les jeux collectifs intérieurs, des jeux de sociétés…
- 1 salle de sport pouvant être utilisée pour des jeux collectifs, des moments calmes ou pour de la relaxation
- 1 terrasse de plain-pied utilisée pour des jeux ou des activités
- 1 salle à l'extérieur dans un préfabriqué pour des jeux et activités manuelles
- 1 cuisine, des bureaux, un local de rangement, des WC, lavabos et douches

Nous disposons d'un assortiment important et diversifié de matériel pédagogique permettant de proposer un grand nombre d'activités, de bricolage et de jeux.

L'aménagement des locaux doit permettre à l'enfant de se sentir bien et de s'approprier le lieu. Cela doit être également un lieu de détente afin que l'enfant puisse s'y retrouver au calme s'il en a le désir à un moment ou un autre de la journée : accueil du matin, pendant le midi et le soir après l'école.

B. *Environnement*

La salle polyvalente est située dans un grand parc municipal boisé. Avec une aire de jeux pour les enfants (toboggans, petites maisons, jeux à ressort, tourniquet…), deux terrains de foot, un terrain de pétanque, une aire pour le basket, un terrain multisports.

Ces espaces permettent de proposer des activités extérieures diverses et variées pour les enfants de différents âges.
La structure d'accueil est très proche de l'école élémentaire ; une seule rue semi-piétonne sépare ces deux lieux.

C. *Les moyens humains*

L'équipe d'animation est composée :

- 1 Directrice ACM - CAP Petite enfance / BAFA / PSC1 / Stagiaire BAFD
- 1 Directrice Adjointe ACM - Stagiaire BAFD / Licence Sciences de l'éducation / BAFA / PSC1
 / Etudiante en Master 2 MEEF mention PIF option IDT
- Des animatrices - BAFA
- Une Animatrice - CAP Petite enfance
- Des animatrices non diplômées
- 2 agents de restauration et d'entretien
- Des intervenants extérieurs

L'équipe d'animation est composée de professionnels s'engageant à respect le projet éducatif de la structure et le projet pédagogique du périscolaire.

III. Intentions et objectifs

A. *Objectifs éducatifs de l'association*

- ✓ Permettre aux familles de s'intégrer à la vie associative pour dynamiser le village et apporter des réponses à leur questionnement dans leur vie quotidienne.
- ✓ Promouvoir l'accès à la culture pour tous.
- ✓ Accueillir la personne dans le respect des différences.
- ✓ Favoriser le lien social en renforçant les solidarités.
- ✓ Favoriser l'engagement dans la société et l'apprentissage de la citoyenneté.
- ✓ Favoriser la prise d'initiative des jeunes.

B. *Intentions*

Les intentions doivent répondre aux besoins identifiés lors de l'analyse et être en lien avec les objectifs de l'association :

- Proposer des modes de garde répondant aux besoins des familles
- Permettre l'ouverture vers les autres et l'extérieur
- Permettre aux enfants d'avoir une alimentation variée et équilibrée

C. *Objectifs et activités*

Objectif général

Permettre aux familles d'avoir une place lors des accueils

Objectifs intermédiaires

- Favoriser la participation des parents au temps d'accueil de leur enfant
- Instaurer des moyens de communication avec les parents
- Permettre aux parents de faire partager leurs compétences

Objectifs Opérationnels

- Développer des temps de vie « parents/enfants »
- Partager des moments

de convivialité Actions d'animations :

- Instaurer des pique-niques partagés au sein du parc municipale
- Proposer des soirées animées de fin de trimestre : fête de fin d'année…
- Faire des points réguliers avec les parents
- Accueillir les parents et les enfants par l'équipe d'animation à leur arrivée et à leur départ

Objectif général

Favoriser le « vivre ensemble » dans le respect de tous

Objectifs intermédiaires

- Développer la cohésion, la solidarité et la coopération lors des activités
- Favoriser l'autonomie et la responsabilité
- Favoriser les situations d'échanges entre les enfants

Objectifs Opérationnels

- Être capable de s'entraider, de s'écouter et de se conseiller au cours des activités mais aussi dans les moments de vie commune
- Partager des moments de convivialité et développer le lien social
- Être capable de coopérer en équipe lors des jeux collectifs

Actions d'animations :

- Pratiquer des jeux et des activités collectifs et coopératifs
- Favoriser la communication au sein du groupe en proposant des échanges
- Favoriser le respect d'autrui, du matériel, des locaux et de l'environnement
- Favoriser la responsabilité et l'autonomie lors des tâches quotidiennes (débarrasser son assiette, servir le pain, se laver les mains…)

Objectif général

Découvrir de nouvelles saveurs et apprendre à manger équilibré

Objectifs intermédiaires

- Permettre de découvrir de nouveaux plats, de nouvelles saveurs, de nouveaux aliments…
- Apprendre à manger équilibré
- Manger de façon conviviale avec des échanges entre les enfants et avec les animateurs

Objectifs Opérationnels

- Proposer des menus variés tout au long de l'année
- Susciter l'envie de goûter chaque plat et montrer l'exemple

Actions d'animations :

- Conception de menus et goûter à thème
- Décoration de la salle de restauration
- Proposer des ateliers cuisine avec une autre façon de cuisiner (végan, sans œufs, avec du lait végétal etc.)
- Faire découvrir des recettes du monde (pancakes au sirop d'érable, Phare Breton, Kougelhopf, pizza sucrée, pain d'épice et confiture etc.)

L'accueil périscolaire s'ajoute au temps scolaire dans la vie de l'enfant dès son jeune âge ; il est important de respecter au maximum le rythme de l'enfant. L'enfant aura la possibilité de choisir de participer ou non aux activités. Des temps libres seront régulièrement proposés.
Un temps chaque soir sera proposé aux enfants qui souhaitent s'avancer sur ces devoirs accompagnés par de bénévoles.
De nombreux projets sont en cours avec la médiathèque. Nous participons également très régulièrement aux différentes activités qu'ils proposent le mercredi

D. *Journée type*

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h-8h20 : Accueil échelonné des enfants et activités mis en place

8h20 : Les animatrices accompagnent les enfants dans les classes

11h30 : Arrivée des animatrices à l'école

11h45-12h30 : Toilettes, lavage des mains et repas pour le 1er service, temps d'activités pour le 2ème service

12h30-13h15 : Toilettes, lavage des mains et repas pour le 2ème service, temps d'activités pour le 1er service

13h20 : Retour à l'école

16h30-17h : Goûter

17h-18h45 : Temps d'activités, départs échelonnés.

Mercredi

- 7h-9h : Accueil des enfants
- 9h15/9h30- 11h30 : Animations
- 11h30-11h45 : Toilettes, lavage de mains
- 11h45-12h45 : Repas
- 13h-14h15 : Temps calme pour les maternelles, sieste pour les plus petits, temps calme/activités pour les élémentaires
- 14h15-16h15 : Animations
- 16h15-16h45 : Goûter
- 16h45-18h45 : Animations/départs échelonnés

Le jeu est source d'épanouissement, d'échanges et d'apprentissage permettant le développement physique, physiologique et socio-affectif. L'enfant a besoin de repères au quotidien, tout doit donc être prétexte à encouragement et valorisation.

IV. Thèmes d'animation

Au cours de l'année, différents thèmes seront proposés aux enfants afin de rythmer les activités du mercredi et celles proposées tout au long de la semaine. L'année sera ainsi organisée en plusieurs périodes, chacune étant associée à une thématique permettant de varier les activités et les découvertes.

Les thèmes seront définis et choisis en collaboration avec l'équipe d'animation lors de la réunion de rentrée. Ils seront ensuite proposés aux enfants au fil de l'année, en fonction de leurs envies, de leur âge, de leurs capacités et de leur développement.

Les activités mises en place seront en lien avec les thèmes abordés et permettront aux enfants

de découvrir différents univers, tout en favorisant leur créativité, leur imagination, leur expression et leur autonomie.

Chaque thématique pourra ainsi être déclinée à travers différentes activités manuelles, artistiques, ludiques, sportives ou encore des jeux et des temps de découverte, afin de proposer aux enfants des expériences variées et adaptées à leurs besoins.

V. Place de l'animateur et de l'enfant

A. *La sécurité physique*

- Les enfants ne devront jamais être laissés seul sans surveillance
- L'animateur veillera à proposer des animations adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, constructives et structurantes. L'accent sera porté sur l'originalité et l'utilité des activités pour permettre à l'enfant d'y prendre part et trouver du plaisir à participer. Pour cela, l'animateur doit avoir de nombreuses idées d'animation : création d'un répertoire.
- L'animateur veillera à respecter le rythme de l'enfant et de ne jamais le forcer
- L'animateur incitera l'enfant à goûter chacun des plats proposés
- L'animateur proposera chaque jour plusieurs activités afin de laisser le choix à l'enfant

B. *La sécurité affective*

- L'enfant doit être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe
- L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant : fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi… Et en référer aux Responsables
- L'animateur cherchera à expliquer et non pas à élever la voix
- L'animateur proposera chaque jour plusieurs activités afin de laisser le choix à l'enfant
- L'animateur favorisera une construction sereine de l'enfant, il sera à l'écoute et aura une communication bienveillante

C. *La sécurité morale*

- L'animateur respectera les enfants et les parents ainsi que les intervenants extérieurs et les partenaires
- L'animateur contribuera à la préparation de futurs adultes responsables
- L'animateur permettra l'éveil et l'ouverture d'esprit des enfants au monde qui les entoure
- L'animateur favorisera la socialisation et la confiance en soi
- L'animateur permettra aux enfants de s'exprimer et de participer activement à la vie en groupe
- L'animateur ne fera pas de différence entre les enfants et facilitera la cohésion du groupe, il veillera à ce que chaque enfant trouve sa place et puisse s'épanouir
- L'animateur veillera à ce que les règles de vie et de bienséances soient respectées

VI. Evaluation

Afin de vérifier si l'accueil répond aux objectifs fixés, des critères ainsi que des outils d'évaluations sont mis en place.

A. *Critères d'évaluation*

Quelques critères d'évaluation au regard de nos objectifs :

- Au moins une animation exceptionnelle par trimestre
- Au moins un goûter à thème par mois
- Au moins une activité proposée à l'enfant à chaque temps d'accueil
- Participation des enfants aux activités proposées
- Respect des règles de vie
- Plannings et animation préparés à l'avance

B. *Outils d'évaluation*

Un bilan sera établi entre chaque vacances scolaires, pour permettre de voir les points à améliorer, et les actions à modifier, maintenir, ou transformer.
Les temps d'échange réguliers entre enfants et les animateurs permettront de connaitre le ressentis des enfants, afin de réguler au mieux le fonctionnement.
Les échanges avec les parents pourront être aussi un appui important pour améliorer les actions menées.

Une réunion chaque semaine sera organisée afin de faire le point de la semaine, de se fixer des objectifs, de discuter des points à améliorer et d'échanger sur des problématiques rencontrées.

VII. Liste des partenaires de l'association

- Les familles : Partenaires financiers et éducatifs
- La municipalité de Jonchery-sur-Vesle : Subvention, prêt des locaux, prise en charge de l'eau, de l'électricité et du chauffage, soutien les projets de la structure
- La municipalité de Vandeuil : Subvention et prêt des locaux
- Les municipalités de Pévy, Ventelay, Montigny sur Vesle, Prouilly : Subvention des enfants des autres communes
- Le Grand Reims : Subvention, partenaire école et périscolaire
- DDCSPP de la Marne : Accord des agréments pour les accueils de loisirs
- CAF et MSA : Prestation de service, contrat petite enfance et subventions de fonctionnement, d'investissement
- La Fédération départementale Familles Rurales : Apport de soutien technique, logistique, formation et défense des familles lors de débats. Et soutien sur le terrain

Ce projet est une aide et une référence permanente pour l'équipe d'animation